



Habitat écologique

Toute construction agit sur l'environnement !

Elle agit sur l'environnement via l'énergie dépensée pour la rendre agréable à vivre hiver comme été.

La consommation énergétique moyenne d'une maison individuelle peut varier significativement en fonction des options prises à la construction :

1. Type de chauffage

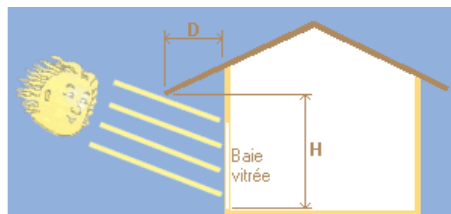
Radiateurs, tuyaux dans le sol + chaudière qui pourra être changée en fonction du coût de l'énergie (gaz, bois, fuel, solaire)

2. Isolation des murs et toits

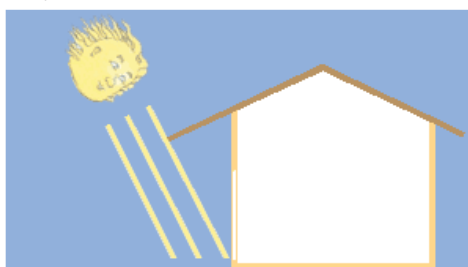
Les normes d'isolation dans les pays nordiques sont plus élevées (épaisseur plus importante) que les normes des pays tempérés, cela permet de moins consommer malgré un climat plus rigoureux.

3. Exposition de la maison

Notamment des pièces de vie (salon, séjour, cuisine) pour utiliser la chaleur du soleil comme énergie



passive l'hiver. Et le toit pour se protéger l'été.



4. Exposition des pentes du toit

Pour recevoir éventuellement des panneaux solaires ou photovoltaïques, l'exposition sud est préférable.

Pour ce dernier point l'amortissement est inférieur à 10 ans, et le gain financier sur le coût de fonctionnement est efficace sur 30,40,50 ...ans.

Le gain pour la planète est tout aussi efficace et durable: moindre



consommation d'énergie pour un confort équivalent, moins de pollution et plus de ressources disponibles pour les générations futures. L'habitat représente 25% des émissions qui contribuent au changement climatique. Le gain est non négligeable si chaque construction réduit sa consommation énergétique.



Edito

Pourquoi un numéro spécial Habitat TAE ?

A l'heure actuelle, les éléments suivants sont au cœur du débat écologique :

* Gaspillage se traduisant par des manques et une mauvaise répartition des ressources

* Pollution se traduisant par un danger climatique imminent

* Volet social maltraité.

Ces 3 aspects concourent au mal ou bien être des individus.

L'Habitat est l'une des pierres angulaires majeures, il est donc du devoir de chacun d'entamer une réflexion profonde et de dégager des mesures concrètes... chose encore inconnue dans notre pays soumis à la pression de lobbies.

Nous espérons que ce petit journal éveillera chez le lecteur quelques idées d'actions. Et n'hésitez surtout pas à nous poser des questions en cas de doute.

Le Président de TAE

Elle agit sur l'environnement via les changements dans les écoulements des eaux pluviales.

Moins de surfaces herbacées qui sont remplacées par des surfaces imperméables (toitures, allées, routes d'accès) donc moins d'eau de pluie qui atteindra les nappes souterraines.

Pour rétablir l'équilibre, prévoir de récupérer l'eau de pluie (citernes enterrées, réservoirs hors sol) et utiliser ces réserves pour arroser la surface restée herbacée de votre parcelle.

Ainsi c'est le retour de l'eau aux nappes souterraines et un gain financier.

Quelques conseils à suivre pour l'aménagement écologique de votre habitat

Pour commencer

- Choisir avec précaution les peintures, lasures et vernis divers qui ne soient pas constitués de solvants ou autres produits volatiles toxiques pour vous et vos enfants.
- N'installer que des ampoules à économie d'énergie : une ampoule de 20W = une ampoule à incandescence de 75W. La consommation est divisée par 4 ; la durée est multipliée par 7 ; 4,24 Euros / an / ampoule ...dixit EDF.
- Installer un double débit dans les toilettes, l'économie peut atteindre 10 000 litres/an

Et ensuite au quotidien

- Sélectionner les produits ménagers d'entretien (lessives , etc..). Privilégier le nettoyage à la vapeur très efficace malgré l'absence de produit.
- Ne pas laisser vos appareils électriques en veille (TV , ordinateur , magnétoscope , etc..).
- Choisir vos appareils électroménagers en fonction de leur faible consommation (électricité, eau).
- Bannir le sèche linge qui est gros consommateur en électricité.
- Privilégier une douche plutôt qu'un bain (40 l contre 150 l).

- Filtrer l'eau de consommation plutôt qu'acheter des bouteilles d'eau.

- Ne pas jeter dans l'évier, les huiles souillées, peintures, diluants, déboucheurs , divers produits chimiques, etc.. Les porter à la déchèterie.

- Réparer rapidement une fuite d'eau sur un robinet : lorsqu'il goutte, on peut gaspiller jusqu'à 8000 l/ an.

- Réduire la température de 1 degré de votre chauffage équivaut à une réduction de 7% de la facture.

- Ne plus utiliser les pesticides ou insecticides : ils sont nocifs pour les insectes ou les mauvaises herbes mais aussi pour les nappes phréatiques et pour vous.

Le photo-voltaïque

Quelques chiffres clés

- 10 m² de panneaux photovoltaïques produisent 1 KWc* (pour une installation optimale orientée sud à 30° d'inclinaison). En région toulousaine ils produiront 1100 KWh/an.
- EDF rachète 1 KWh à 0.30 € pour des panneaux non-intégrés ou 0.55 € pour des panneaux intégrés. Les 10m² génèrent donc un revenu de 330 €/an ou de 600 €/an si on vend la totalité de la production.
- Le coût de l'installation est d'environ 8000 €/KWc (matériel et main d'œuvre).
- EDF demande entre 180 € et 550 € pour le branchement et la pose des compteurs.
- EDF facture la location du compteur de production environ 80 €/an
- Le ministère des finances accorde un crédit d'impôt de 50% sur le matériel, plafonné à un investissement de 16000 €.
- **Si on vend la totalité de sa production, l'installation ne doit pas dépasser une production de 3 KWc*.**

* KWc : KiloWatt-crête, le Watt-crête étant la puissance fournie sous un ensoleillement 'standard' de 1 000 W/m² à 25°C

Les démarches à entreprendre

Installateurs :

Ceux-ci vous fourniront un devis intégrant le coût de l'opération et sa rentabilité. Pour cela il faut leur donner : l'orientation du toit, la surface souhaitée, et si l'installation doit être intégrée ou non.

La mairie :

Pour faire la déclaration des travaux, il faut fournir : - Cerfa 10073*01 ; - Plan de la maison 3 vues ; - Implantation des panneaux. En retour la mairie vous donnera le récépissé de déclaration de travaux ainsi que les prescriptions et accord pour le projet.

Drire, Midi-Pyrénées

La demande de Certificat ouvrant droit à l'obligation d'achat doit être composée : - Copie pièce d'identité ; - Preuve de domiciliation ; - Récépissé de déclaration de travaux ; - Déclaration sur l'honneur (si intégré au bâti) ; - Récépissé d'autorisation de produire.

DIDEME (La direction de la demande et des marchés énergétiques), Paris

Elle vous fournira le récépissé d'autorisation de produire contre une déclaration d'exploiter de votre part. Celle-ci doit comprendre une information sur l'installation et un récépissé de la déclaration des travaux.

EDF

- EDF, Réseau Distribution (ERD) : Demande d'accord de rattachement, en retour EDF fournira un accord de rattachement et une proposition technique des travaux de rattachement.

- EDF, Direction Production, Lyon : Demande de Contrat d'achat d'énergie électrique. En retour un accusé de réception de demande de contrat et plus tard le Contrat d'achat.

- EDF, ERD : Demande de Contrat de raccordement, d'accès et d'exploitation (CRAE), comprenant la proposition technique signée, la déclaration responsable d'équilibre, l'accord de rattachement EDF et l'attestation d'assurance.

Sites Internet :

www.hespul.org HESPUL a pour but le développement de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

www.ademe.fr

www.ademe.fr/midi-pyrenees/a_2_08.html

www.nord-nature.org

